

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°64-2020-180

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

PUBLIÉ LE 14 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

PREFECTURE

64-2020-09-30-005 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Aast (1 page)	Page 9
64-2020-07-23-011 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Abère (1 page)	Page 11
64-2020-09-30-006 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Abidos (1 page)	Page 13
64-2020-09-21-013 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Abos (1 page)	Page 15
64-2020-11-23-012 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Andoins (1 page)	Page 17
64-2020-10-07-006 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Angaïs (1 page)	Page 19
64-2020-09-09-012 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Anos (1 page)	Page 21
64-2020-07-27-009 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Anoye (1 page)	Page 23
64-2020-09-24-012 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Arbus (1 page)	Page 25
64-2020-07-10-009 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Aressy (1 page)	Page 27
64-2020-09-23-009 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Argagnon (1 page)	Page 29
64-2020-08-10-002 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Argelos (1 page)	Page 31
64-2020-09-25-007 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Arget (1 page)	Page 33
64-2020-09-23-010 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Arnos (1 page)	Page 35
64-2020-08-25-004 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Arricau-Bordes (1 page)	Page 37
64-2020-09-23-011 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Arrien (1 page)	Page 39
64-2020-07-16-008 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	_
électorales de la commune de : Arros de Nay (1 page)	Page 41
64-2020-09-03-009 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Arroses (1 page)	Page 43

64-2020-09-17-009 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Arthez-d'Asson (1 page)	Page 45
54-2020-07-23-012 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Arthez-de-Béarn (1 page)	Page 47
54-2020-09-29-005 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Artigueloutan (1 page)	Page 49
54-2020-10-15-006 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Artiguelouve (1 page)	Page 51
54-2020-07-22-012 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Artix (1 page)	Page 53
54-2020-09-21-014 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Arzacq-Arraziguet (1 page)	Page 55
54-2020-08-28-012 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
Électorales de la commune de : Assat (1 page)	Page 57
54-2020-08-19-008 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
Électorales de la commune de : Asson (1 page)	Page 59
54-2020-09-30-007 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Astis (1 page)	Page 61
64-2020-09-11-009 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Aubertin (1 page)	Page 63
54-2020-11-23-013 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Aubin (1 page)	Page 65
64-2020-07-27-010 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Aubous (1 page)	Page 67
64-2020-09-03-010 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Auga (1 page)	Page 69
64-2020-09-07-008 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Auriac (1 page)	Page 71
64-2020-08-24-007 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Aurions-Idernes (1 page)	Page 73
64-2020-09-21-015 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Aussevielle (1 page)	Page 75
64-2020-08-10-003 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Aydie (1 page)	Page 77
64-2020-10-07-007 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Baigts de Béarn (1 page)	Page 79
64-2020-09-25-008 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
Electorales de la commune de : Balansun (1 page)	Page 81
64-2020-07-10-010 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
Électorales de la commune de : Baleix (1 page)	Page 83

64-2020-10-08-003 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Baliracq-Maumusson (1 page)	Page 85
64-2020-10-02-006 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Baliros (1 page)	Page 87
64-2020-08-05-005 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Barinque (1 page)	Page 89
64-2020-07-10-011 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Barzun (1 page)	Page 91
64-2020-08-12-003 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Bassillon-Vauzé (1 page)	Page 93
64-2020-07-29-013 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Baudreix (1 page)	Page 95
64-2020-08-25-005 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Bédeille (1 page)	Page 97
64-2020-10-15-007 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Bellocq (1 page)	Page 99
64-2020-08-26-007 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Bénéjacq (1 page)	Page 101
64-2020-07-24-123 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Bentayou-Sérée (1 page)	Page 103
64-2020-07-22-013 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Bernadets (1 page)	Page 105
64-2020-09-17-010 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Bésingrand (1 page)	Page 107
64-2020-10-08-004 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Bétracq (1 page)	Page 109
64-2020-07-31-007 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Beuste (1 page)	Page 111
64-2020-11-12-009 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Beyrie-en-Béarn (1 page)	Page 113
64-2020-07-31-008 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Billère (1 page)	Page 115
64-2020-09-24-013 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Biron (1 page)	Page 117
64-2020-09-09-013 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Bizanos (1 page)	Page 119
64-2020-10-08-005 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Boeil-Bezing (1 page)	Page 121
64-2020-09-08-017 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Bonnut (1 page)	Page 123

64-2020-10-09-013 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Bordères (1 page)	Page 125
64-2020-07-22-014 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Bordes (1 page)	Page 127
64-2020-10-08-006 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Bosdarros (1 page)	Page 129
64-2020-07-10-012 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Boueilh-Boueilho-Lasque (1 page)	Page 131
64-2020-08-24-008 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Bougarber (1 page)	Page 133
64-2020-09-24-014 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Bouillon (1 page)	Page 135
64-2020-08-27-006 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Boumourt (1 page)	Page 137
64-2020-11-02-002 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Bourdettes (1 page)	Page 139
64-2020-09-24-015 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Bournos (1 page)	Page 141
64-2020-10-07-008 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Bruges Capbis Mifaget (1 page)	Page 143
64-2020-10-09-014 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Buros (1 page)	Page 145
64-2020-07-10-013 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Burosse-Mendousse (1 page)	Page 147
64-2020-08-21-005 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Cabidos (1 page)	Page 149
64-2020-10-26-014 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Cadillon (1 page)	Page 151
64-2020-12-10-003 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Cardesse (1 page)	Page 153
64-2020-09-21-016 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Carrère (1 page)	Page 155
64-2020-09-21-017 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Casteide-Cami (1 page)	Page 157
64-2020-10-05-008 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Casteide-Candau (1 page)	Page 159
64-2020-07-31-009 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Casteide-Doat (1 page)	Page 161
64-2020-09-014 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Castéra-Loubix (1 page)	Page 163

64-2020-07-10-014 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Castétis (1 page)	Page 165
64-2020-08-10-004 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Castetner (1 page)	Page 167
64-2020-09-17-011 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Castetpugon (1 page)	Page 169
64-2020-10-09-015 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Castillon d'Arthez (1 page)	Page 171
64-2020-11-23-014 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Castillon-de-Lembeye (1 page)	Page 173
64-2020-08-19-009 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Caubios-Loos (1 page)	Page 175
64-2020-10-29-015 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Cescau (1 page)	Page 177
64-2020-10-27-009 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Claracq (1 page)	Page 179
64-2020-07-22-015 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Coarraze (1 page)	Page 181
64-2020-10-08-007 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Conchez-de-Béarn (1 page)	Page 183
64-2020-10-02-007 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Corbère-Abères (1 page)	Page 185
64-2020-11-04-008 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Coslédaà-Lube-Boast (1 page)	Page 187
64-2020-08-25-006 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Coublucq (1 page)	Page 189
64-2020-08-05-006 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Crouseilles (1 page)	Page 191
64-2020-11-23-015 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Cuqueron (1 page)	Page 193
64-2020-07-31-010 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Denguin (1 page)	Page 195
64-2020-10-01-010 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Diusse (1 page)	Page 197
64-2020-07-29-014 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Doazon (1 page)	Page 199
64-2020-07-17-008 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Doumy (1 page)	Page 201
64-2020-07-17-009 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Escoubès (1 page)	Page 203

64-2020-08-24-009 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Escurès (1 page)	Page 205
64-2020-07-10-015 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Eslourenties-Daban (1 page)	Page 207
64-2020-08-31-012 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Espéchède (1 page)	Page 209
64-2020-07-22-016 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Espoey (1 page)	Page 211
64-2020-09-03-011 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Fichous-Riumayou (1 page)	Page 213
64-2020-07-22-017 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Gabaston (1 page)	Page 215
64-2020-08-19-010 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Gan (1 page)	Page 217
64-2020-08-26-008 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Garlède-Mondebat (1 page)	Page 219
64-2020-08-18-015 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Garlin (1 page)	Page 221
64-2020-10-07-009 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Garos (1 page)	Page 223
64-2020-07-10-016 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Gayon (1 page)	Page 225
64-2020-08-18-016 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Gelos (1 page)	Page 227
64-2020-08-17-008 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Ger (1 page)	Page 229
64-2020-10-08-008 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Gerderest (1 page)	Page 231
64-2020-09-17-012 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Geus-d'Arzacq (1 page)	Page 233
64-2020-11-23-016 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Gomer (1 page)	Page 235
64-2020-08-21-006 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Hagetaubin (1 page)	Page 237
64-2020-10-09-016 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Haut-de-Bosdarros (1 page)	Page 239
64-2020-08-26-009 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Higuères-Souye (1 page)	Page 241
64-2020-08-18-017 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
électorales de la commune de : Hours (1 page)	Page 243

54-2020-10-26-015 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
Électorales de la commune de : Idron (1 page)	Page 245
54-2020-09-29-006 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
Électorales de la commune de : Igon (1 page)	Page 247
54-2020-07-24-124 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes	
Électorales de la commune de : Jurançon (1 page)	Page 249

64-2020-09-30-005

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Aast



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7:

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Aast s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Yves BELIN
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Sandra BRUYERE
- Représentant l'administration : Mme Danielle SANCHEZ, titulaire

M. Jean-Noël LACOURREGE, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 3 0 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-07-23-011

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Abère



Bureau des élections et de la réglementation générale

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ABERE

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Abère s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Sébastien MONDEILH
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Marie-Thérèse LANGLES
- Représentant l'administration : M. André TOUR, titulaire

Mme Isabelle LAGABARRE, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 23 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-09-30-006

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Abidos



Bureau des élections et de la réglementation générale

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ABIDOS

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Abidos s'établit comme suit :

Représentant la commune : M. Christophe PÉRY

Représentant le tribunal judiciaire : M. Robert BAQUE, titulaire

Mme Véronique LAFFITTE, suppléante

- Représentant l'administration : M. Roger TROUILLET, titulaire

M. Serge BACARDATZ, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 3 0 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-09-21-013

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Abos



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ABOS

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 :

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Abos s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Christine CABELLO
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Christian CABANERO
- Représentant l'administration : M. Jean LABOURDETTE

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 1 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-11-23-012

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Andoins



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ANDOINS

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Andoins s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Marie-Christine LANUSSE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean-Raymond LALANNE
- Représentant l'administration : M. Michel GROLLEAU

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 3 NOV. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-10-07-006

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Angaïs



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ANGAÏS

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Angaïs s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Bénédicte LARTIGUET
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Dominique DURAND
- Représentant l'administration : Mme Micheline TOUZIN, titulaire
 M. André LEMMI, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le -7 OCT. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-09-09-012

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Anos



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ANOS

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son déléqué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Anos s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Serge GERE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean-Marc ARRIEULA, titulaire

M. Jean-Charles THIEFFRY, suppléant

Représentant l'administration : Mme Florence DUPOUTS épouse CASSAGNE, titulaire
 Mme Paule LACASSAGNE épouse LELEU, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le - 9 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-07-27-009

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Anoye



Liberté Égalité Fraternité

Direction de la citoyenneté de la légalité et du développement territorial

Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ANOYE

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Anoye s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Catherine REILHE
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Régine LAVOYE
- Représentant l'administration : M. Yoan JAEGLE

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 27 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques 2, rue du Maréchal Joffre – 64 021 PAU CEDEX Tél. (standard) : 05 59 98 24 24

www.pyrenees-attantiques.gouv.fr

1/1

64-2020-09-24-012

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Arbus



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ARBUS

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Arbus s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Janine BIENFAIT
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Gervais HERMAN
- Représentant l'administration : Mme Sylvie JAURY nom d'usage GRIMAUT, titulaire
 Mme Nicole Andrée Juliette LABAT épouse LAMBERT, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-07-10-009

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Aressy



Bureau des élections et de la réglementation générale

Égalité Fraternité

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ARESSY

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Aressy s'établit comme suit :

- Représentant la commune :M. Jean-Pierre DOMECQ
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Jeanne DENIS COZE DE GEORGIS
- Représentant l'administration : M. Denis MARQUE

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 10 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques 2, rue du Maréchal Joffre – 64 021 PAU CEDEX Tél. (standard) : 05 59 98 24 24

64-2020-09-23-009

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Argagnon



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ARGAGNON

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Argagnon s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Deborah CHARLEMAGNE
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Maryse THAUX, titulaire

M. Jean-Pierre SAYUS, suppléant

- Représentant l'administration : Mme Catherine, Marie TRUCTIN, titulaire

M. Jean-Michel GRANGE, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 3 SEP, 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-08-10-002

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Argelos



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ARGELOS

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Argelos s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Didier BARRAQUÉ
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Cyrille BIARDEAU
- Représentant l'administration : Mme Emma JEAN DIT L'HOPITAL

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 1 0 AOUT 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-09-25-007

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Arget



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ARGET

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Arget s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Marine BEAUME
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Christel CAMESCASSE
- Représentant l'administration : M. Jean-Marie PERE, titulaire

Mme Patricia SOUSTRA née VERGEZ, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **2 5 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-09-23-010

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Arnos



Fraternité

Direction de la citoyenneté de la légalité et du développement territorial

Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ARNOS

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Arnos s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Pascal GRILLET
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Mireille CHEROUX, titulaire

M. Sayasack SAYAVONG, suppléant

- Représentant l'administration : Mme Sandra VAN DE VELDE

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 3 SEP, 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-08-25-004

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Arricau-Bordes



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ARRICAU-BORDES

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Arricau-Bordes s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Audrey MAYZOUE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Pierre ABADIE, titulaire

M. Jean-Louis MONSEMPES, suppléant

- Représentant l'administration : M. Jean-Paul CASSOU, titulaire

Mme Christiane DUBOSC, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 5 AOUT 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-09-23-011

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Arrien



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ARRIEN

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Arrien s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Arnaud GRASSITELLI
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Christelle NOGUEZ
- Représentant l'administration : M. Thierry TOULET, titulaire

M. Jean-François DUPOUY, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 3 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-07-16-008

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Arros de Nay



Fraternité

Direction de la citoyenneté de la légalité et du développement territorial

Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ARROS-DE-NAY

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Arros-de-Nay s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Sandrine COUMES
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean-Pierre DUFRENE
- Représentant l'administration : Mme Sophie HALBIN épouse MANTOULAN

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 16 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-09-03-009

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Arroses



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ARROSÈS

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Arrosès s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Marjorie LAFENETRE
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Martine DUTOUR, titulaire
 Mme Claudine ROCH, suppléante
- Représentant l'administration : M. Michel LABURTHE, titulaire Mme Jessica DUVAL, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **3** SEP. 2020

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation, le sous-préfet, directeur de cabinet

Christian VEDELAGO

64-2020-09-17-009

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Arthez-d'Asson



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ARTHEZ-D'ASSON

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Arthez-d'Asson s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Suzanne BERDUCOU, titulaire
 - M. Jean-Louis BROUSSET, suppléant
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Paul BERNET-URIETA, titulaire
 - M. Roger PERE, suppléant
- Représentant l'administration : M. Jacques PRIM, titulaire
 - M. Jean BOURIE, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 17 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-07-23-012

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Arthez-de-Béarn



Fraternité

Direction de la citoyenneté de la légalité et du développement territorial

Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ARTHEZ-de-BÉARN

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

ARRÊTE

Article premier : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Arthez-de-Béarn s'établit comme suit :

- ► Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :
 - Mme Maryse ETCHEGOYHEN
 - Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU
 - M. Teddy GUERIN
- Conseillers municipaux appartenant à la liste n° 2 :
 - M. Jean-Luc DELEAU
 - Mme Marie-Paulette BRELEUR

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 3 JUIL. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-09-29-005

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Artigueloutan



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ARTIGUELOUTAN

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Artigueloutan s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Stéphanie CHAVANNE
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Marie-Madeleine LAGEYRE, titulaire
 Mme Jacqueline BOURDALLE, suppléante
- Représentant l'administration : M. Alain POCQ, titulaire Mme Françoise BARBEDETTE, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 9 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-10-15-006

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Artiguelouve



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ARTIGUELOUVE

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Artiguelouve s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Marie-Christine JUNQUA, titulaire
 M. Christophe CAMBEIG, suppléant
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean-Marc SOUBIROU
- Représentant l'administration : M. Maurice BRIANCON, titulaire
 Mme Juana GARRIDO, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 15 OCT. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-07-22-012

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Artix



Bureau des élections et de la réglementation générale

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Artix

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

ARRÊTE

Article premier: La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Artix s'établit comme suit :

- ▶ Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :
 - M. Michel MOULINES
 - M. Gérard BESSIERE
 - Mme Marie ROUBY
- Conseillers municipaux appartenant à la liste n° 2 :
 - Mme Christine ROUSSEL
 - M. Frédéric DUFFAU

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 2 Juil 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-09-21-014

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de :

Arzacq-Arraziguet



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ARZACQ-ARRAZIGUET

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Arzacq-Arraziguet s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Fanny DUMONT épouse DUPOUY
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Catherine Antoinette TOINETTE, titulaire
 M. Michel CABARRY, suppléant
- Représentant l'administration : M. Jean-Pierre, Jacques ESTANGUET, titulaire
 Mme Marie-Hélène, Georgette GABARRA épouse LALANNE, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 1 SEP. 2020

ly/

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-08-28-012

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Assat



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ASSAT

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Assat s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Mathieu GRANGÉ
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Pierre RODRIGUEZ
- Représentant l'administration : Mme Katia DESTUGUES

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 28 A007 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-08-19-008

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Asson



Bureau des élections et de la réglementation générale

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ASSON

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

ARRÊTE

Article premier: La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Asson s'établit comme suit :

- Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :
 - M. Guy LABARRERE
 - Mme Isabelle MONTIN
 - Mme Bérénice DABAN
- Conseillers municipaux appartenant à la liste n° 2
 - M. Patrick MOURA
 - M. Michel AURIGNAC

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 9 9 A0UT 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques 2, rue du Maréchal Joffre – 64 021 PAU CEDEX Tél. (standard) : 05 59 98 24 24 www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

1/1

64-2020-09-30-007

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Astis



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d' ASTIS

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Astis s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Laetitia LAFARGUE-HAURET
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Guillaume COMPAGNE, titulaire

Mme Delphine LAMARQUE, suppléante

Représentant l'administration : M. Jérôme RESANO, titutlaire
 M. Didier CAZALA, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 3 0 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-09-11-009

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Aubertin



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'AUBERTIN

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Aubertin s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Jérôme SANCHEZ
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Geneviève PIAT, titulaire

M. Thierry LACAVE-PISTAA, suppléant

- Représentant l'administration : M. Serge DUPOUY, titulaire

Mme Angeline CAMBEIG, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le

1 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-11-23-013

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Aubin



Bureau des élections et de la réglementation générale

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'AUBIN

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Aubin s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Karine ARBERET
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Renaud BRIAND, titulaire

M. Laurent SAMSON, suppléant

Représentant l'administration : Mme Martine NEVEU, titulaire

M. Christian BOURQUIN, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 3 NOV. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-07-27-010

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Aubous



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'AUBOUS

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Aubous s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. René PAULIEN
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Francette PAULIEN
- Représentant l'administration : M. Paul CANDAU, titulaire

M. Jean DESHAYES, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 27 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-09-03-010

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Auga



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'AUGA

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Auga s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Franck CHAPELIÉ-MARTY
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Maryse BIRADE
- Représentant l'administration : M. Jean-Paul LACABANNE

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le L 3 SEP. 2020

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation, le sous-préfet directeur de cabinet

Christian VEDELAGO

64-2020-09-07-008

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Auriac



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'AURIAC

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Auriac s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Virginie CARLOS
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Lucie MARLADET, titulaire

M. Jean POUDGE , suppléant

Représentant l'administration : M. Pascal CAZAUDEHORE, titulaire
 Mme Janine CAZENAVE, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le - 7 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-08-24-007

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Aurions-Idernes



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'AURIONS-IDERNES

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Aurions-Idernes s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Guillaume OULIE
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Céline CROCQ épouse COLINET
- Représentant l'administration : Mme Fabienne LAFENETRE, titutlaire M. Julien HOURCADET, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 4 A0UT 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-09-21-015

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Aussevielle



Fraternité

Direction de la citoyenneté de la légalité et du développement territorial

Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'AUSSEVIELLE

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Aussevielle s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Alain FRANCO

Représentant le tribunal judiciaire : Mme Safya MAHROUG

Représentant l'administration : M. Florent ARIZA, titulaire

M. Paul Gilbert MAGNET, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 1 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-08-10-003

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Aydie



Fraternité

Direction de la citoyenneté de la légalité et du développement territorial

Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'AYDIE

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Aydie s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Laurent BEHEÏTY
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Sylvie LANUX, titulaire

Mme Sophie DUPOUY, suppléante

- Représentant l'administration : M. Jérémy MONGENDRE, titulaire Mme Anne-Marie LONG, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 1 0 A0UT 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-10-07-007

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Baigts de Béarn



Liberté Égalité Fraternité

Direction de la citoyenneté de la légalité et du développement territorial

Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BAIGTS-DE-BÉARN

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Baigts-de-Béarn s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Benoît DOMERCQ
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Guillaume HONDARRAGUE, titulaire

Mme Marie Agnès DUTILH épouse BADETS, suppléante

Représentant l'administration : Mme Martine DUFAU, titulaire

Mme Nadège BORTOLUSSI épouse CALVO, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le - 7 OCT. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-09-25-008

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Balansun



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BALANSUN

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Balansun s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Nicolas SAINTE-CLUQUE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Marc GRIMAUD
- Représentant l'administration : Mme Mélanie PÉDEUTOUR

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 5 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-07-10-010

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Baleix



Bureau des élections et de la réglementation générale

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BALEIX

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Baleix s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Didier LAHONDA
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Cathy MONCAUBEIG
- Représentant l'administration : M. Dominique DOMENGES, titulaire
 M. Denis PATERNOTTE, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 10 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-10-08-003

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de :

Baliracq-Maumusson



Bureau des élections et de la réglementation générale

Liberte Égalité Fraternité

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BALIRACQ-MAUMUSSON

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Baliracq-Maumusson s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Yohan CAZENAVE
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Marie-Louise LANNE
- Représentant l'administration : M. René LABORDE, titulaire

Mme Marguerite PIERRU, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le - 8 OCT. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-10-02-006

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Baliros



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BALIROS

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 :

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Baliros s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Julia, Gilberte MAILHARRIN
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean-Michel ARRIBES
- Représentant l'administration : M. Jean-Louis HONDAGNEU-LANDOU

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **2 0CT**. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-08-05-005

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Barinque



Bureau des élections et de la réglementation générale

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BARINQUE

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Barinque s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Pierre NIPOU

Représentant le tribunal judiciaire : Mme Marine DOMINGO

- Représentant l'administration : M. Bernard BURON, titulaire

Mme Isabelle MINGENETTE, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le - 5 AOUT 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-07-10-011

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Barzun



Bureau des élections et de la réglementation générale

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BARZUN

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Barzun s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Chantal CARRÉ Veuve BENAZETH
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Josiane CASTERAN
- Représentant l'administration : Mme Madeleine CLAVERIE, titulaire
 Mme Yveline LE MEUT, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 10 juillet 2020

Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-08-12-003

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Bassillon-Vauzé



Bureau des élections et de la réglementation générale

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BASSILLON-VAUZÉ

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Bassillon-Vauzé s'établit comme suit :

Représentant la commune : M. Mathieu LAGARRUE

Représentant le tribunal judiciaire : Mme Anne FABRE

- Représentant l'administration : M. Didier MESLAY, titulaire

Mme Célia LARBRE née AKOUCHI, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 1 2 A001 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-07-29-013

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Baudreix



Liberté Égalité Fraternité

Direction de la citoyenneté de la légalité et du développement territorial

Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BAUDREIX

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BAUDREIX s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Annie MONREPOS
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Alain PEREZ
- Représentant l'administration : Mme Michèle MIRANDOU

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 29 JUIL, 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-08-25-005

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Bédeille



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BÉDEILLE

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Bédeille s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Franck GOBINOT
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Jacqueline DUTHU, épouse PERE
- Représentant l'administration : M. Auguste CAPBLANC

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 5 AOUT 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-10-15-007

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Bellocq



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BELLOCQ

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Beliocq s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Brigitte LERCH épouse LAURET-LAUSSADE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Eugène MAZQUIARAN
- Représentant l'administration : M. Dominique LABOURDETTE

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 15 OCT. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-08-26-007

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Bénéjacq



Bureau des élections et de la réglementation générale

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BÉNÉJACQ

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Bénéjacq s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Véronique GUITARD née BIGNES
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Alain BAILLINOU
- Représentant l'administration : M. Jacques DE LEGLISE, titulaire
 Mme Joëlle TERREN veuve CLAVARET, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 6 A0UT 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-07-24-123

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Bentayou-Sérée



Bureau des élections et de la réglementation générale

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BENTAYOU-SÉRÉE

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Bentayou-Sérée s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Grégory FERRÉRO
- Représentant le tribunal judiciaire : M. André TEULE
- Représentant l'administration : M. Bruno LOIRE, titulaire

M. Philippe FERRERO, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 24 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques 2, rue du Maréchal Joffre – 64 021 PAU CEDEX Tél. (standard) : 05 59 98 24 24

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

64-2020-07-22-013

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Bernadets



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BERNADETS

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Bernadets s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Jean-François CARRAU
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Victor TUMSON
- Représentant l'administration : Mme Jocelyne, Colette PLAS épouse WALTER, titulaire Mme Michèle, Marcelle GUETTE épouse CLAVERIE, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 22 JUIL. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-09-17-010

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Bésingrand



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BÉSINGRAND

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de la Legion d Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Bésingrand s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Mireille SAINT-MACARY
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Fernand PEREZ
- Représentant l'administration : M. Jean-Michel POURRERE, titulaire
 M. Daniel LASSALLE, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 17 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-10-08-004

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Bétracq



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BÉTRACQ

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er - La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Bétracq s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Daniel PALOQUE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Patrick RAVON
- Représentant l'administration : Mme Maëva CHAPOTHIN, titulaire

Mme Angélique JOUET-SANSOUS, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le -8 0CT. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-07-31-007

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Beuste



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BEUSTE

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Beuste s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Aurore ALZARD
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Renée PASQUINE épouse BADET
- Représentant l'administration : M. Jean-Pierre BERIT-DEBAT

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 3 1 JUIL, 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-11-12-009

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Beyrie-en-Béarn



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BEYRIE-EN-BÉARN

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Beyrie-en-Béarn s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Pierre GALINIER
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Sylvie AUGE
- Représentant l'administration : Mme Caroline BORDE

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 1 2 NOV. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-07-31-008

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Billère



Fraternité

Direction de la citoyenneté de la légalité et du développement territorial

Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BILLERE

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

ARRÊTE

Article premier : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Billère s'établit comme suit :

- ► Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :
 - Mme Ornella AUCLAIR
 - M. Louis BALMORI
 - M. Guy-Louis DUMONT
- Conseillers municipaux appartenant à la liste n° 2 :
 - M. Pascal FRETAY
 - Mme Corinne FLOUS

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 31 juilllet 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques 2, rue du Maréchal Joffre – 64 021 PAU CEDEX Tél. (standard) : 05 59 98 24 24

ANCHORPOSESSAHIARTINIES ARIALI

64-2020-09-24-013

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Biron



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BIRON

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Biron s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Véronique IRLES
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Bernard AUTAA
- Représentant l'administration : M. Jacques, Henri CASSIAU-HAURIE

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 4 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Beuttera

64-2020-09-09-013

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Bizanos



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BIZANOS

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral :

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son déléqué au sein de la commission :

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Bizanos s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Charlotte MORLAS
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean-Louis BANTEIGNY, titulaire
 M. Jean-Pierre DEBAIGT, suppléant
- Représentant l'administration : Mme Andrée LAGOUARDE née TORT, titulaire
 Mme ESPELUSE née PEYROU-CAZABAN Monique, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le - 9 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-10-08-005

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Boeil-Bezing



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BOEIL-BEZING

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de la Legion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Boeil-Bezing s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Hugues BEAUCULAT
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Florine PERIER
- Représentant l'administration : M. Vincent PICARD

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le - 8 0CT. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-09-08-017

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Bonnut



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BONNUT

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Bonnut s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Valérie ANXOLABEHERE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Pierre LARROUTURE, titulaire
 Mme Patricia BRISE, suppléante
 - Représentant l'administration : Mme Marie-Hélène LABORDE, titulaire

M. Jean LACAZEDIEU, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le - 8 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-10-09-013

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Bordères



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BORDÈRES

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Bordères s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Pierre POUTS
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Francis GEORGEVAIL
- Représentant l'administration : M. Jean HARISMENDY, titulaire
 M. Philippe LAGOUIN, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le -9 OCT. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-07-22-014

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Bordes



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BORDES

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

ARRÊTE

Article premier : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Bordes s'établit comme suit :

- ► Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :
 - M. Christian BELTRAN
 - Mme Marie-Ange ALFONSO
 - Mme Nathalie UNGARI
- Conseillers municipaux appartenant à la liste n° 2
 - M. Gaëtan HUSTAIX
 - M. Nicolas MEYERE

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le

2 2 JUIL, 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-10-08-006

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Bosdarros



Bureau des élections et de la réglementation générale

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BOSDARROS

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Bosdarros s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Guy GAUZERE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Fernand CLEMENT, titulaire

Mme Marie-Lyse GARRIS, suppléante

Représentant l'administration : M. Claude GOAILLARD, titulaire

Mme Marie-Claude LURDOS née LASSERRE, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le - 8 OCT. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-07-10-012

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de :

Boueilh-Boueilho-Lasque



Fraternité

Direction de la citoyenneté de la légalité et du développement territorial

Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BOUEILH-BOUEILHO-LASQUE

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Boueilh-Boueilho-Lasque s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Christian DARZACQ
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Maryse LAPLACE
- Représentant l'administration : M. Jacques DUPLANTIÉ, titulaire

M. Didier BENQUET, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 10 juillet 2020

Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-08-24-008

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Bougarber



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BOUGARBER

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Bougarber s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Franck FOURCADE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean-Pierre BORDAGARAY, titulaire

Mme Amandine LAMOUROUX épouse DA SILVA

Représentant l'administration : M. Philippe LABADOT, titulaire
 Mme Laura POUZET, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 4 AOUT 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-09-24-014

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Bouillon



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BOUILLON

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral :

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Bouillon s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Bernadette PEREIRA
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Cécile CAZABIEILLE
- Représentant l'administration : Mme Christelle DARRACQ

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 4 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-08-27-006

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Boumourt



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BOUMOURT

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son déléqué au sein de la commission :

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Boumourt s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Serge CRUZALEBES
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Françoise THOMAS épouse LALANNE
- Représentant l'administration : Mme Joëlle ESTEBEN épouse PEDEGERT, titulaire Mme Laurence RAPIN épouse GAUTHIER, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 7 AOUT 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-11-02-002

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Bourdettes



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BOURDETTES

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Bourdettes s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Fernand BUENDIA
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Anne-Marie FRECHEDE
- Représentant l'administration : Mme Marie Adélaïde FITAS

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le - 2 NOV. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-09-24-015

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Bournos



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BOURNOS

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de la Legion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Bournos s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Emma LARRIEU
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Vincent DUMAS
- Représentant l'administration : Mme Nadine GONZALEZ, née BORGELLA

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 4 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-10-07-008

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Bruges Capbis Mifaget



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BRUGES-CAPBIS-MIFAGET

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Bruges-Capbis-Mifaget s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Guillaume CALLIBET
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Béatrice CLOS-COT
- Représentant l'administration : Mme Jeanine MALAGANNE

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le -7 OCT. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-10-09-014

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Buros



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BUROS

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Buros s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Guy BEGUE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. André PASCAL, titulaire

M. Jean-Jacques HAILLET, suppléant

Représentant l'administration : Mme Françoise PORTET épouse CASASSUS, titulaire
 Mme Evelyne ESCARTIN veuve PESQUÉ, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le _ 9 OCT. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-07-10-013

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de :

Burosse-Mendousse



Liberté Égalité Fraternité

Direction de la citoyenneté de la légalité et du développement territorial

Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de BUROSSE-MENDOUSSE

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Burosse-Mendousse s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Vincent LAFITTE-TROUQUÉ
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Séverine RAFFO
- Représentant l'administration : Mme Pierrette LABAT

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 10 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-08-21-005

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Cabidos



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de CABIDOS

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Cabidos s'établit comme suit :

Représentant la commune : M. Pierre CASTAGNOS

- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jacques DUPOUY, titulaire

M. Jacques SARTHOU, suppléant

Représentant l'administration : M. Pierre LARQUIER

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 1 A0UT 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-10-26-014

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Cadillon



Égalité Fraternité

Direction de la citoyenneté de la légalité et du développement territorial

Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de CADILLON

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Cadillon s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Stéphane CHMELEWSKY
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Hélène RICOLLEAU
- Représentant l'administration : M. Pierre BROUCARET

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le

2 6 OCT. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-12-10-003

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Cardesse



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de CARDESSE

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Cardesse s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Grégory ARTIGAU
- Représentant le tribunal judiciaire : M. David LAVERRE, titulaire

M. Jean-Jacques CAMI, suppléant

Représentant l'administration : Mme Adrienne MOUSSOU, titulaire

M. Mathieu FARO, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 1 0 DEC. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-09-21-016

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Carrère



Bureau des élections et de la réglementation générale

Égalité Fraternité

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de CARRÈRE

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Carrère s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Julie MINVIELLE
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Frédérique MARTEL
- Représentant l'administration : M. Mathieu DUFAU, titulaire M. Jean-Pierre CASTAN, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 21 septembre 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-09-21-017

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Casteide-Cami



Fraternité

Direction de la citoyenneté de la légalité et du développement territorial

Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de CASTEIDE-CAMI

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Casteide-Cami s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Annick FUSTER
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Elisabeth AUBERT
- Représentant l'administration : Mme Marie-Pierre JULIEN, titulaire
 M. Jean-Louis Paul DARETTE, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 1 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-10-05-008

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Casteide-Candau



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de CASTEIDE-CANDAU

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Casteide-Candau s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Patrice MAYENCE
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Aline LANUSSE
- Représentant l'administration : M. Henri LACOSTE

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le - 5 OCT. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-07-31-009

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Casteide-Doat



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de CASTEIDE-DOAT

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Casteide-Doat s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Vincent LANTICQ
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Monique ARA
- Représentant l'administration : Mme Pauline BUSIER, titulaire

Mme Christiane LANTICQ, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 3 1 JUIL. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-09-09-014

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Castéra-Loubix



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de CASTÉRA-LOUBIX

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Castéra-Loubix s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Thomas CIPRIANI
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Raymonde DUHAMEL, titulaire

Mme Régine POUTS, suppléante

Représentant l'administration : M. André KRAJESKI, titulaire

M. Gilbert IPPERTI, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le - 9 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-07-10-014

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Castétis



Bureau des élections et de la réglementation générale

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de CASTÉTIS

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Castétis s'établit comme suit :

Représentant la commune : M. Lionel SARAIVA, titulaire

M. Clément MORLAAS-COURTIES, suppléant

- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Danièle MAGES

Représentant l'administration : M. Adrien LABORDE, titulaire

M. Jacques CAMGRAND-DESSUS, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 10 juillet 2020

Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-08-10-004

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Castetner



Bureau des élections et de la réglementation générale

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de CASTETNER

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Castetner s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Frédéric PONS
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Juliette BERGEROU, titulaire

Mme Corinne WAMYTAN, suppléante

Représentant l'administration : M. Bernard CHASSERIAUD, titulaire

M. Patrick QUENOT, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 1 0 A011 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-09-17-011

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Castetpugon



Bureau des élections et de la réglementation générale

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de CASTETPUGON

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Castetpugon s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Claire PETITJEAN
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Sylvie LOZANO, titulaire

Mme Jacqueline BOULIN, suppléante

Représentant l'administration : M. Georges BOULLY, titulaire

M. Yves JOUBERT, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 17 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-10-09-015

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Castillon d'Arthez



Bureau des élections et de la réglementation générale

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de CASTILLON D'ARTHEZ

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Castillon d'Arthez s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Jean-Pierre LANNOU, titulaire
 - M. Michel CUNAT, suppléant
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Alexandra MOLLARD
- Représentant l'administration : M. Michel DARETTE, titulaire
 M. Patrice DEBAIGT, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le - 9 OCT. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-11-23-014

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de :

Castillon-de-Lembeye



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de CASTILLON-DE-LEMBEYE

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Castillon-de-Lembeye s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Jean-Jacques PALAZOO
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Monique GAYE, titulaire

Mme Isabelle BLANCHAIS, suppléante

Représentant l'administration : M. Marc LESCHER

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 3 NOV. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-08-19-009

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Caubios-Loos



Direction de la citoyenneté de la légalité et du développement territorial Égalité Fraternité

Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de **CAUBIOS-LOOS**

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er - La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Caubios-Loos s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Marie-Hélène LAFOURCADE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Serge LESQUIBE, titulaire

Mme Evelyne MAILHARRO, suppléante

Représentant l'administration : M. Jean-Jacques DESCLAUX, titulaire

M. Philippe CLAVERIE, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 1 9 AOUT 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-10-29-015

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Cescau



Fraternité

Direction de la citoyenneté de la légalité et du développement territorial

Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de CESCAU

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Cescau s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Gilles DIAS
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Ingrid SABIRON
- Représentant l'administration : M. Patrick LAMARLÈRE

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 9 0CT, 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-10-27-009

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Claracq



Bureau des élections et de la réglementation générale

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de CLARACQ

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Claracq s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Sylvain LARROUDÉ
- Représentant le tribunal judiciaire : M. André MIRANDE
- Représentant l'administration : Mme Séverine GUICHOT, titulaire
 M. Frédéric MIRANDE, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 7 OCT. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-07-22-015

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Coarraze



Fraternité

Direction de la citoyenneté de la légalité et du développement territorial

Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de COARRAZE

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

ARRÊTE

Article premier : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Coarraze s'établit comme suit :

- ► Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :
 - M. Christian FRÉCHOU
 - M. Christian POMME
 - M. Laurent JUDE
- Conseillers municipaux appartenant à la liste n° 2 :
 - M. Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT
 - Mme Christine MEUNIER

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 2 JUIL 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-10-08-007

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de :

Conchez-de-Béarn



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de CONCHEZ-DE-BÉARN

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Conchez-de-Béarn s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Raphaël BLONDET
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Henri AYMA
- Représentant l'administration : Mme Marie-Claude FOURCADE-OULIE, titulaire Mme Anne LUCHINI, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le -8 0CT. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-10-02-007

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Corbère-Abères



Fraternité

Direction de la citoyenneté de la légalité et du développement territorial

Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de CORBÈRE-ABÈRES

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Corbère-Abères s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Patrick LOSTE-BERDOT
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Fernande LAPORTE-BEYRIE, titulaire

M. Francis TEULE, suppléant

- Représentant l'administration : M. Jean-Claude BARTHE POULET, titulaire Mme Nicole PENACQ née GEURE, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le

-2 OCT. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-11-04-008

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de :

Coslédaà-Lube-Boast



Fraternité

Direction de la citoyenneté de la légalité et du développement territorial

Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de COSLÉDAÀ-LUBE-BOAST

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Coslédaà-Lube-Boast s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Olivier BIHET
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Émile BIHET
- Représentant l'administration : M. André BONNET, titulaire
 M. Michel MANGIN, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le - 4 NOV. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-08-25-006

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Coublucq



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de COUBLUCQ

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Coublucq s'établit comme suit :

- Représentant la commune :M. Marc LABEYRIE
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Marie-France DESPERES épouse DUPONT
- Représentant l'administration : M. Michel DUFAU

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-08-05-006

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Crouseilles



Liberté Égalité Fraternité

Direction de la citoyenneté de la légalité et du développement territorial

Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de CROUSEILLES

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Crouseilles s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Sébastien COUPAU
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Emma LABESQUE COUPAU
- Représentant l'administration : M. Bernard DUROS, titulaire

Mme Chantal MONFRAY, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 5 3 AOUT 2028

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-11-23-015

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Cuqueron



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de CUQUERON

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Cuqueron s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Yémina MUCHADA
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Martine MUCHADA
- Représentant l'administration : Mme Odile CAILLEY, titulaire
 M. Fernand DAUBAGNA, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 3 NOV. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-07-31-010

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Denguin



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de DENGUIN

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

ARRÊTE

Article premier : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Denguin s'établit comme suit :

- ► Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :
 - M. Joseph COURBET
 - Mme Patricia JERZYK
 - Mme Jeanne DUBARRY
- Conseillers municipaux appartenant à la liste n° 2
 - Mme Josiane GITTARD
 - M. Claude BALLESTER

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 3 1 JUIL, 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-10-01-010

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Diusse



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de DIUSSE

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Diusse s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Elisabeth NARP
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Martine LATAPY épouse DURAND
- Représentant l'administration : Mme Chantal MONTAUBAN, titulaire M. Philippe MONSEMPÉS, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 10CT. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-07-29-014

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Doazon



Fraternité

Direction de la citoyenneté de la légalité et du développement territorial

Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de DOAZON

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Doazon s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Vincent SARAILLE
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Fabienne MAGRI épouse BINET
- Représentant l'administration : M. Alain COSTEDOAT, titulaire

Mme Sylvie DUFFREFOUS épouse GARCES, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 29 JUIL, LULU

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-07-17-008

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Doumy



Fraternité

Direction de la citoyenneté de la légalité et du développement territorial

Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de DOUMY

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Doumy s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Florence AROTCHAREN
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean-Léon CAZENAVE
- Représentant l'administration : Mme Elisabeth FAYOLLE, titulaire

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 17 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-07-17-009

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Escoubès



Bureau des élections et de la réglementation générale

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ESCOUBES

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Escoubes s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Nathalie TRUBESSET

Représentant le tribunal judiciaire : M. Henri CASSAGNAU

Représentant l'administration : Mme Claudine CASTAGNETépouse BOUDASSOU,

Suppléant : M. Fabrice BOURDALLE

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 17 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-08-24-009

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Escurès



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ESCURÈS

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Escurès s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Audrey LAGARDE
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Aline LAJUS-COSSOU
- Représentant l'administration : Mme Line POMPEU épouse LOSTE-BERDOT, titulaire
 M. Serge NAURY, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 4 AOUT 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-07-10-015

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de :

Eslourenties-Daban



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ESLOURENTIES-DABAN

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Eslourenties-Daban s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Julien PEYRE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Laurent LIENARD
- Représentant l'administration : Mme Laurence BADIE, titulaire

Mme Marie Noelle POIGNAND, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 10 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-08-31-012

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Espéchède



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ESPÉCHÈDE

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er - La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Espéchède s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Jérôme CUSSO
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Christine TISNE épouse MARIETTE, titulaire Mme Céline MARQUIS MAJESTE LARROUY, suppléante
- Représentant l'administration : M. Joël Albert GABAIX-HIALE, titulaire

M. Christian Jean-François BERGERET, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

3 1 AOUT 2020 Pau. le

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation.

le sous-préfet di

Christian VEDELAGO

64-2020-07-22-016

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Espoey



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ESPOEY

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Espoey s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Philippe DOCHE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jacques MARTINE, titulaire

M. Jacques TURON, suppléant

- Représentant l'administration : M. Jean-Paul ASTEGNO, titulaire

Mme Marie-Françoise MARTINE, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 2 JUIL. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-09-03-011

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de :

Fichous-Riumayou



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de FICHOUS-RIUMAYOU

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Fichous-Riumayou s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Gaëlle LANGLET
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Laurent LAGUIERCE
- Représentant l'administration : Mme Marie-Hélène MASSEY, titulaire
 M. Benoît TOUTAIN, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le _ 3 SEP. 2020

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,

le sous-préfet affecteur de cabinet

Christian VEDELAGO

64-2020-07-22-017

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Gabaston



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de GABASTON

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Gabaston s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Alain KOMPANITCHENKO
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Elisabeth MIRANDE
- Représentant l'administration : M. Thierry LADEVEZE

Suppléante : Mme Armande BOURAU-TOUYAROU

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 2 JUIL 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-08-19-010

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Gan



Fraternité

Direction de la citoyenneté de la légalité et du développement territorial

Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de GAN

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

ARRÊTE

Article premier : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Gan s'établit comme suit :

- ➤ Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :
 - Mme Josette CARDONE
 - M. Philippe LASSALLE
 - M. Jean-François JANISZEWSKI
- Conseillers municipaux appartenant à la liste n° 2 :
 - M. Stéphane PINARD
 - M. André MAYSOUNABE

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 1 9 AUUT 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-08-26-008

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de :

Garlède-Mondebat



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de GARLÈDE-MONDEBAT

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Garlède-Mondebat s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Thierry DUPOUY
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Lætitia RIGOU
- Représentant l'administration : Mme Sandrine BAYLOU, titulaire
 Mme Laurence MAILLOT, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 6 A0UT 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-08-18-015

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Garlin



Fraternité

Direction de la citoyenneté de la légalité et du développement territorial

Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de GARLIN

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

ARRÊTE

Article premier : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Garlin s'établit comme suit :

- ▶ Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :
 - Mme Marie-Claude ARGILAGA
 - M. Jean-Claude TUCOULOU
 - Mme Joëlle PRECHACQ-LATREYTE
- Conseillers municipaux appartenant à la liste n° 2
 - M. Jean-Pierre BROQUÉ
 - M. Hervé SAINT-CRICQ

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 1 8 AUT 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-10-07-009

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Garos



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de GAROS

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Garos s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Éliane LAZAILLES
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean-Pierre CAPDEVIOLLE
- Représentant l'administration : M. Jean-Laurent DUPOUY, titulaire
 M. Joseph MONEY, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le -7 OCT. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-07-10-016

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Gayon



Fraternité

Direction de la citoyenneté de la légalité et du développement territorial

Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de GAYON

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Gayon s'établit comme suit :

Représentant la commune :M. Michel REY

Représentant le tribunal judiciaire : M. Lionel TRIEULET
 Représentant l'administration : Mme Joëlle PARAGNE

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 10 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouffera

64-2020-08-18-016

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Gelos



Bureau des élections et de la réglementation générale

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de GELOS

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral :

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Gelos s'établit comme suit :

Représentant la commune : M. Serge SIAFFA, titulaire

M. Loïc CROVELLA, suppléant

- Représentant le tribunal judiciaire : M. Gérard CANITROT, titulaire

Mme Françoise DO VALE née PINOGES, suppléante

- Représentant l'administration : M. Olivier GONCALVES, titulaire

Mme Marie-Hélène NARBOUT, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le

1 8 AOUT 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-08-17-008

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Ger



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de GER

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Ger s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Jacques MORILLAS
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Pierre GOUGY
- Représentant l'administration : Mme Claudette TAILLANTOU, titulaire
 M. Bernard POUBLAN, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **[] 7 AOUT 2020**

my/

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-10-08-008

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Gerderest



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de GERDEREST

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Gerderest s'établit comme suit :

Représentant la commune : M. Daniel FLANDÉ

Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean-Charles DÉCÈS

Représentant l'administration : M. Serge LAGRAVE

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le -8 0CT. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-09-17-012

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Geus-d'Arzacq



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de GÉUS-D'ARZACQ

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Géus-d'Arzacq s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Rosine EXIGA
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Laure HOURCADE épouse PEDEGERT
- Représentant l'administration : Mme Anne-Marie TEULE épouse HAU

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 17 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-11-23-016

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Gomer



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de GOMER

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Gomer s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Loïc GABET
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Delphine SOULEROT, titulaire

Mme Béatrice CHAGNOT, suppléante

- Représentant l'administration : M. Georges CODERE, titulaire.

Mme Françoise MAGENDIE, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 3 NOV. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-08-21-006

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Hagetaubin



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de HAGETAUBIN

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Hagetaubin s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Fabrice FOURQUET
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Geneviève SOUSTRA, titulaire

M. Jean-Rémi BROCA, suppléant

- Représentant l'administration : M. Louis COSTEDOAT, titulaire

M. Pierre LARRERE, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 1 Anii 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-10-09-016

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de :

Haut-de-Bosdarros



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de HAUT-DE-BOSDARROS

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Haut-de-Bosdarros s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Nicolas PERRENX
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Noélie TOUYET
- Représentant l'administration : Mme Josette CARRAZE

Article 2: Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le - 9 OCT. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-08-26-009

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Higuères-Souye



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de HIGUÈRES-SOUYE

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1^{er} – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Higuères-Souye s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Thierry BUROU
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Yolande COUSTET
- Représentant l'administration : M. Jean LAHONDE, titulaire

Mme Régine COUSTET, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 6 AOUT 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-08-18-017

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Hours



Fraternité

Direction de la citoyenneté de la légalité et du développement territorial

Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de HOURS

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

<u>Article</u> 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Hours s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Mélanie PONTICO
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Gilbert PONDET
- Représentant l'administration : Mme Annie NICOLAU épouse PEBOSCQ

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 1 8 AOUT 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-10-26-015

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Idron



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'IDRON

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7;

VU la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

ARRÊTE

Article premier : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Idron s'établit comme suit :

- ► Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :
 - Mme Elisabeth DUPOND
 - Mme Marie-Thérèze MINVIELLE
 - M. Jean-Louis FAURE
- Conseillers municipaux appartenant à la liste n° 2 :
 - M. Philippe PUJO-SAUSSET
 - Mme Victoria BOUZIAT

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 6 OCT. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-09-29-006

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Igon



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission :

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1er – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Igon s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Jérémy BASCOUL
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Michel MUNIER
- Représentant l'administration : M. Eric LEBORGNE, titutlaire

M. Thomas LARROUSSE, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 2 9 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera

64-2020-07-24-124

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Jurançon



Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de JURANÇON

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

ARRÊTE

Article premier : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune De Jurançon s'établit comme suit :

- ► Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :
 - M. Alain BARTHELME
 - Mme Henriette CASENAVE
 - M. Arnaud BIDEGAIN
- Conseillers municipaux appartenant à la liste n° 2 :
 - Mme Janine DUFAU POUQUET
 - Mme Hélène LABAN DIT BASTIA

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 24 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation, le secrétaire général,

Eddie Bouttera